

Académie Lorraine des Sciences

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 11 JANVIER 2001

Les Sociétaires des Académie et Société Lorraines des Sciences se sont réunis sur convocation en Assemblée Générale extraordinaire le 11 janvier 2001, à 17h30, en l'Hôtel de la Communauté Urbaine du Grand Nancy, Viaduc Kennedy, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Modification des statuts selon projet joint

- Décisions à prendre en conséquence (renouvellement du Conseil d'Administration, mise en place d'un nouveau vérificateur aux comptes).

Le quorum des Membres présents ou représentés étant constaté (72 sur 107 membres à jour de cotisation) , le Président Keller ouvre l'Assemblée à 17h35, le secrétariat de séance étant assuré par A. Bautz.

1- Modification des statuts selon projet joint

Chaque Sociétaire a reçu en même temps que sa convocation le texte des anciens statuts et celui du nouveau projet proposé par le Conseil d'Administration, projet qui a été soumis préalablement pour avis à l'examen des services compétents de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Le Président expose les motivations qui ont amené à ce projet de modification des statuts des Académie et Société Lorraines des Sciences et à la proposition du nouvel intitulé " Académie Lorraine des Sciences ". L'Académie regroupe des Sociétaires, des Académiciens, et des Membres d'Honneur nommés pour services éminents rendus à l'Académie. Il résume ensuite les grandes lignes des modifications proposées : modalités d'élection et de réélection des Membres du Bureau ; mise en place d'un comité de lecture pour les publications. Mr Courbet demande des précisions sur la composition des Sections et la nomination des Académiciens. Les données sont dans les statuts. Le Président précise que pour être proposé Académicien, il faut être Sociétaire depuis plusieurs années et avoir contribué aux travaux de l'Académie (présentation de conférences ou de communications). Mr Coudry souligne que les nouveaux intitulés de Sections recouvrent une plus large palette thématique.

Le Président soumet alors au vote les modifications de statut, qui sont adoptées à l'unanimité (72 oui sur 72 suffrages exprimés).

2- Décisions à prendre en conséquence (renouvellement du Conseil d'Administration, mise en place d'un nouveau vérificateur aux comptes).

L'adoption des nouveaux statuts de l'Académie Lorraine des Sciences implique le renouvellement des Membres du Conseil et du Bureau. Suite à un appel à candidature, une seule liste présentée par J.M. Keller a été déposée. Elle reprend la liste déjà présentée en janvier 2000, avec pour seul changement la proposition de P. Landes comme Vice-Président.

Cette liste est adoptée à l'unanimité des Membres présents et représentés (72 oui sur 72 suffrages exprimés). Mr Okitaudji demande une présentation des Membres du nouveau Conseil élu pour trois ans.

Mr J. Boulay est confirmé comme Vérificateur aux comptes à l'unanimité des Membres présents. Un deuxième Vérificateur aux comptes devant être désigné, Mr P. Boyer, candidat, est élu à l'unanimité des Membres présents (72 oui sur 72 suffrages exprimés).

Fin de l'Assemblée Générale extraordinaire à 18h05.

Le Président : Dr J.M. KELLER

Le Secrétaire de séance : A. BAUTZ, Docteur ès Sciences